

## Délibérations adoptées lors de la séance du mardi 03 mai 2011

Le 03 mai deux mil onze à dix-neuf heures et cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Fossé, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur André MAÎTRE, Maire.

**Date de convocation :** 27 avril 2011

**Présents :** MM. MAITRE, HENAULT, GASPARINI, de SALABERRY, CRONIER, BEAUGÉ et Mmes GENUIT, HUGUET, PELLETIER, GAUDELAS, SANDRÉ, PIOFFET.

**Absents excusés :** MM. LUBAT, MARCHANDEAU

**Absent :** M. BELLAMY

Monsieur Claude CRONIER est nommé secrétaire.

Monsieur Jacky LUBAT donne procuration à Madame Eliane GENUIT.

Monsieur Gabriel MARCHANDEAU donne procuration à Madame Jany HUGUET.

Compte-rendu de la séance du 29 mars 2011 :

→ aucune remarque

Le compte-rendu du Conseil du 29 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

### Ordre du jour

<u>N° d'ordre</u>	<u>Objet de la délibération</u>	<i>Adoptée</i>	<i>Retirée</i>
1	Droit de Prémption Urbain.	×	
2	Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée : inscription complémentaires de chemins.	×	
3	Classe de mer 2012.	×	
4	Approbation du compte de gestion budget principal 2010.	×	
5	Approbation du compte de gestion budget annexe locations 2010.	×	
6	Compte administratif budget principal 2010.	×	
7	Compte administratif budget annexe locations 2010.	×	
8	Approbation APS/APD voirie rue de la Justice, Rue d'Audun et Chemin de Brûlé.	×	
9	Gîte communal du Moulin d'Arrivay : renouvellement adhésion 2012 et accueil des animaux.	×	
	Questions diverses		

## N° 2011-33 – Droits de préemption urbain

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux qu'il n'est pas fait usage du droit de préemption urbain pour l'aliénation des immeubles bâtis et non bâtis, cadastrés :

Section	adresse	Date Demande	Montant Euros
ZH21	LES MORELLES	30 mars 2011	16 590

## N° 2011-34 – Inscription complémentaire au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR).

Vu le Code de l'Environnement,

Vu la loi 83.663 du 22 juillet 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements et les Régions,

La commune a inscrit par délibérations des 03 novembre 1995 et 07 juin 2001 des chemins et voies au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnées, établi par le Conseil Général sur l'ensemble du département depuis 1990.

La Communauté d'Agglomération de Blois procède en partenariat avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, à la mise en place de nouveaux circuits de randonnée sur les communes de l'Agglo ainsi qu'à leur balisage.

Afin de former 4 circuits, il conviendrait de demander l'inscription complémentaire des pistes cyclables et voies listées sur le plan annexé à la présente délibération et portant les références cadastrales suivantes :

Dénomination	longueur en mètres
Rue de Saint Sulpice (ex rue du plessis)	70
parcelle ZD 239	260
Ex RD 957 PISTE CYCLABLE	200
parcelle ZD 237	60
parcelle ZD 228	70
parcelle ZD 226	70
parcelle ZD 224	50
parcelle ZD 222	10
parcelle ZD 220	70
parcelle ZD 234	100
domaine public communal	100
avenue de Vendôme	550
<b>Total</b>	<b>1610</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander l'inscription complémentaire au PDIPR de Loir et Cher des chemins, pistes cyclables et voies figurant sur le plan annexé et portant les références cadastrales indiquées dans le tableau ci-dessus. La présente délibération complète et modifie celles en dates des 19 mars 1999 et 07 juin 2001.
- d'autoriser Agglopolys à mettre en place un balisage sur les circuits ainsi formés.

## N° 2011-35 – Classe de mer 2012. Participation de la commune aux frais de transport

Par courrier du 11 mars 2011, Madame la Directrice du Groupe Scolaire a annoncé que la classe de CP/CE1 de Madame LE COCQUEN effectuerait un séjour de classe de mer à Cancale du 09 au 12 avril 2012.

Les frais de transport seront partagés par moitié avec une autre école.

Traditionnellement, la commune prend en charge les frais de transports du voyage aller et retour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser la classe de CP/CE1 à participer à un séjour en classe de mer à Cancale du 09 au 12 avril 2012.

- d'accepter la prise en charge de la moitié des frais de transports du voyage aller et retour, conjointement avec une autre école.

- de dire que les crédits budgétaires seront prévus au budget primitif 2012.

### **N° 2011-36 – Budget principal commune - Approbation du Compte de gestion 2010.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **N° 2011-37– Budget annexe locations - Approbation du Compte de gestion 2010.**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune remarque n'est à formuler,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **N° 2011-38– Budget Principal commune- Compte Administratif 2010**

Vous venez d'examiner le compte de gestion établi par le Comptable Public.

Je vous propose d'étudier le Compte Administratif 2010 du Budget Principal de notre Collectivité.

Je vous rappelle les modalités de vote prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'Assemblée Délibérante élit son Président, l'ordonnateur peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ».

Afin d'examiner ce document, je vous propose d'élire Madame Eliane GENUIT, première adjointe Présidente de séance.

Le Compte Administratif 2010 vous est présenté en annexe.

Recettes de Fonctionnement	1 900 688.38 €
Dépenses de Fonctionnement	676 340.34 €
Excédent de Fonctionnement	1 224 348.04 €
Recettes d'Investissement	396 692.50 €
Dépenses d'Investissement	568 428.15 €
Résultat d'Investissement	- 171 735.65 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2010 du Budget Principal de la commune.

Par ailleurs, l'alinéa I de l'article 73 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 dispose qu'« un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité est annexé au compte administratif. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres de l'Assemblée Délibérante ».

Ce tableau figure en annexe du compte administratif 2010.

#### **N° 2011-39– Budget annexe locations- Compte Administratif 2010**

Vous venez d'examiner le compte de gestion établi par le Comptable Public.

Je vous propose d'étudier le Compte Administratif 2010 du Budget annexe Locations de notre Collectivité.

Je vous rappelle les modalités de vote prévues par l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales :

« Dans les séances où le Compte Administratif est débattu, l'Assemblée Délibérante élit son Président, l'ordonnateur peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote ».

Afin d'examiner ce document, je vous propose d'élire Madame Eliane GENUIT, première adjointe Présidente de séance.

Le Compte Administratif 2010 vous est présenté en annexe.

Recettes de Fonctionnement	3 391.64 €
Dépenses de Fonctionnement	594.00 €
Excédent de Fonctionnement	2 797.64 €
Recettes d'Investissement	0 €
Dépenses d'Investissement	5 509.72 €
Résultat d'Investissement	- 5 509.72 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver l'ensemble de la comptabilité qui lui est soumise et de voter le Compte Administratif 2010 du Budget annexe Locations de la commune.

#### **N° 2011-40– Approbation de l'APS/APD/DCE du marché de travaux relatif à la réfection de la Rue de la Justice, de la Rue d'Audun et du Chemin de Brulé.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2006-975 du 01 août 2006 portant Code des Marchés Publics,  
Vu le Code des Marchés Publics,

Un marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réfection des trottoirs de la rue de la Justice, la réfection de la voirie de la rue d'Audun avec aménagement d'un fossé de récupération des eaux pluviales, et la réfection d'une partie du chemin de Brulé, a été signé en octobre 2010 avec l'entreprise ECMO- 12 rue du Bourbonnais- 41 000 BLOIS, pour un forfait prévisionnel de rémunération de 6 304.44 euros HT, soit 7 540.11 euros TTC.

Le cabinet ECMO a préparé l'avant projet sommaire du projet global pour un montant prévisionnel de 170 512.00 € HT, soit 203 932.35 € TTC.

**L'estimation du coût des travaux et des missions - en € HT – s'établit comme suit:**

**Rue de la justice**

POSTES	HT
TRAVAUX PRELIMINAIRES	3 400.00
TERRASSEMENTS GENERAUX	3 710.00
RESEAUX ASSAINISSEMENT EP	10 090.00
CHAUSSEE ET TROTTOIRS	29 275.00
DIVERS	2 960.00
<b>TOTAL</b>	<b>49 435.00</b>

**RUE D'AUDUN**

POSTES	HT
TRAVAUX PRELIMINAIRES	2 050.00
TERRASSEMENTS GENERAUX	7 050.00
RESEAUX ASSAINISSEMENT EP	63 840.00
SIGNALISATION ROUTIERE	162.00
DIVERS	320.00
<b>TOTAL</b>	<b>73 422.00</b>
OPTION POSE BORDURES COTE CHAMP	7 150.00
<b>TOTAL</b>	<b>80 572.00</b>

**CHEMIN DE BRULE**

POSTES	HT
TRAVAUX PRELIMINAIRES	400.00
TERRASSEMENTS GENERAUX	13 375.00
ASSAINISSEMENT ET EP	2 530.00
CHAUSSEE ET TROTTOIRS	24 200.00
<b>TOTAL</b>	<b>40 505.00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le dossier APS/APD et DCE global relatif à la réfection des trottoirs de la rue de la Justice, la réfection de la voirie de la rue d'Audun avec aménagement d'un fossé de récupération des eaux pluviales, et la réfection d'une partie du chemin de Brulé, établi par le cabinet ECMO et dont le chiffrage global s'élève à 170 512.00 € HT, soit 203 932.35 € TTC.

- de dire que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2011.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la consultation des entreprises.

**N° 2011-41– Gîte communal du Moulin d'Arrivay : accueil des animaux et renouvellement de l'adhésion.**

Vu la délibération n° 2003-88 du 04 septembre 2003 décidant la location du gîte au mois,  
Vu la délibération n° 2010-86 du 14 décembre 2010 fixant les tarifs de location du gîte du Moulin d'Arrivay au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

Les Gîtes de France ont décidé d'appliquer les prescriptions émises par la Cour de Cassation par jugement du 03 février 2011, et donc d'accepter la présence des animaux dans les locations saisonnières de type gîte. Les propriétaires doivent accepter la présence des animaux dans leurs locaux soit gratuitement soit contre paiement, avant le 15 mai 2011.

Je vous propose les tarifs suivants lors de la présence d'un animal:

<b>SUPPLEMENT PAR ANIMAL</b>	<b>CAUTION</b>	<b>FORFAIT MENAGE</b>
10 EUROS PAR NUIT	300 EUROS	60 EUROS OBLIGATOIRE

D'autre part l'association des gîtes souhaite obtenir les tarifs 2012 du gîte.

**Tarifs de location sur lesquels sera prélevée la commission des Gîtes de France**

Commission de 15 % si la réservation est effectuée par les gîtes.  
Commission de 10 % si la réservation est effectuée par la mairie.

**Tarifs à la semaine (du samedi 16 heures au samedi suivant 10 heures)**

<b>Tarifs hors promotions</b>				
<b>PERIODE</b>	<b>DATES</b>	<b>TARIFS</b>	<b>NOUVEAUX</b>	
		<b>ACTUELS</b>	<b>2%</b>	<b>VOTES</b>
<b>TRES HAUTE SAISON</b>	15 juillet au 15 août	512	522	Oui
<b>HAUTE SAISON</b>	01 juillet au 14 juillet 16 août au 31 août	431	440	Oui
<b>MOYENNE SAISON</b>	juin septembre petites vacances scolaires	326	333	Oui
<b>BASSE SAISON</b>	le reste de l'année	248	253	Oui
<b>WEEK END MOYENNE SAISON</b>	vendredi 16h00 au dimanche 18h00	192	196	Oui
<b>COURTS SEJOURS BASSE ET MOYENNE SAISON HORS VACANCES SCOLAIRES</b>	3 nuits	204	208	Oui
	4 nuits	240	245	Oui

### Tarifs promotions

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, des nouvelles actions sont mises en place afin d'optimiser au maximum les locations dans les périodes les plus « creuses » ou non louées.

Les promotions seraient appliquées toute l'année uniquement sur des locations à la semaine.

Délai	Période de promotion	Tarif Appliqué	Décision
1 mois avant	Vacances de Février	10 % réduction sur 332.52 = 299 € pour une semaine	Oui
15 jours avant	Vacances de Printemps		Oui
15 jours avant	Vacances de Toussaint		Oui
15 jours avant	Vacances de Noël		Oui

### Tarifs de location des autres prestations :

PRESTATIONS	DATES	TARIFS	NOUVEAUX	
		ACTUELS	PROPOSES	VOTES
<b>LOCATION AU MOIS LIMITE A 3MOIS</b>	basse saison	-30%	-30%	Oui
<b>MENAGE</b>	Sur demande	40,00 €	45,00 €	Oui
<b>LOCATION PAIRE DE DRAPS 1PERSONNE</b>	Sur demande	12,00 €	12,00 €	Oui
<b>2 PERSONNES</b>	Sur demande	13,50 €	13,50 €	Oui
<b>LOCATION LINGE DE TOILETTE et TORCHONS Par personne</b>	Sur demande	/	3,00 €	Oui
<b>CHAUFFAGE PAR NUITEE</b>	Octobre à décembre janvier à mars	12,00 €	12,00 €	Oui
<b>CHAUFFAGE AU MOIS PAR NUITEE</b>		10,00 €	10,00 €	Oui
<b>CAUTION</b>		200,00 €	200,00 €	Oui

**Ces services payants sont encaissés directement par la commune avant la fin du séjour excepté la location au mois qui transite par les Gîtes de France.**

**Il est rappelé que la taxe de séjour est aussi perçue par la commune pour le compte du Syndicat du Pays des Châteaux avant la fin du séjour.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 13 voix pour et 1 abstention (Madame Sylvie PELLETIER) d'approuver les tarifs exposés ci-dessus à compter du 01 janvier 2012 et immédiatement pour les tarifs applicables aux animaux.

## **Questions diverses.**

*Monsieur le Maire fait circuler la carte postale des élèves partis en classe de neige.*

*Il fait le point sur les travaux du local infirmière : les travaux suivent l'échéancier prévu avec des plus ou moins values (EDF et eau).*

*Il informe qu'une consultation pour la location d'un photocopieur pour la mairie et pour l'école est en cours.*

*Il explique que Madame Sandrine CALLE devait revenir lundi 2 mai jusqu'à son congé maternité (1<sup>er</sup> juillet 2011), elle a déposé un arrêt de travail jusqu'à cette date. Il demande l'avis du conseil pour son remplacement. Le Conseil émet un avis favorable.*

*Il informe de la future carte intercommunalité (regroupement d'Agglopolys avec la Beauce Val de Cisse)*

*Monsieur Jean-Luc GASPARINI fait part d'une après-midi sur la journée du réserviste, le 4 mai 2011, à laquelle il est convié.*

*Madame Sylvie PELLETIER précise que l'INFOVILLAGE sera terminé pour le 9 mai 2011.*

*Madame Eliane GENUIT rappelle que le 28 mai 2011 se déroulera la Fête du Sport.*

*Monsieur le Maire donne rendez-vous au prochain conseil municipal fixé au 14 juin 2011.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.**

### Acte rendu exécutoire :

Reçu en Préfecture le : 12/05/2011

Publié ou notifié le : 12/05/2011

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.